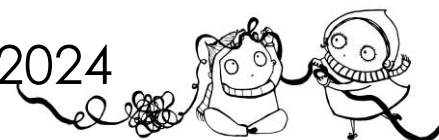


Comité du lundi 30 Septembre 2024



Information Soins

Certain-es enseignant-es ont interpellé les coprésidentes concernant les élèves qui nécessitent des soins particuliers (diabétiques par exemple), leur demandant ce qu'ils-elles peuvent ou doivent faire.

La DFAC répond que « Les enseignant-es ne sont pas formé-es pour accomplir des gestes médicaux et ces actes ne relèvent pas de leur mission et de leur cahier des charges. On ne peut dès lors pas les leur imposer mais il est heureux de constater que dans l'immense majorité des cas, les enseignant-es les accomplissent avec bienveillance. Si l'enseignant-e titulaire s'y refuse, l'école et les parents doivent trouver une autre solution. Dans le même ordre d'idée, on ne pourra pas faire de reproche à l'enseignant-e s'il-elle préfère appeler l'ambulance plutôt que d'agir en urgence à la demande ou selon les instructions des parents.

Lorsqu'un geste médical doit être accompli, il est demandé aux enseignant-es de suivre les informations qu'ils-elles ont reçues du corps médical ou des parents. Ils-elles ont le droit d'être instruit-es par un-e médecin plutôt que par les parents. Ces informations et instructions doivent être les plus complètes possibles et être mises par écrit. Si des informations sont manquantes ou si les gestes accomplis ont des conséquences imprévisibles, l'enseignant-e ne pourra en aucun cas être tenu-e responsable. Là où un problème pourrait se poser est si l'enseignant-e néglige le protocole (oubli, erreur) et que sa négligence entraîne un dommage. Dans ce cas, sa responsabilité pourrait être engagée. C'est toujours l'ensemble des circonstances qui déterminent une éventuelle responsabilité. Quoiqu'il en soit, si négligence il y a, le dommage causé serait couvert par l'État. Bien qu'en cas de négligence grave, l'État a la possibilité de se retourner contre l'enseignant-e, il serait tout à fait malvenu de le faire dans ce domaine qui, encore une fois, n'est pas du ressort des enseignant-es. »

Mise sous pli des cotisations

Le lundi 23 septembre dernier a eu lieu la mise sous pli des cotisations pour cette nouvelle année scolaire. Vous les avez probablement reçues dans vos boîtes aux lettres.

Faites-en bon accueil et motivez vos collègues non-cotisant-es à nous rejoindre ! Ensemble nous serons plus forts !

Ecoplan

Les résultats de l'enquête sur le temps de travail réalisée par Ecoplan ont été présentés par la DFAC le 27 août dernier.

La SPFF et Formation Fribourg y ont réagi par un communiqué de presse joint à ce SPFF'info. Les coprésidentes sont à votre disposition en cas de questions.

GFMES

Merci à la trentaine de membres du GFMES qui ont pris le temps de remplir le Forms envoyé cet été pour mieux cerner les attentes des enseignant-es spécialisé-es. Il en ressort que vous appréciez le SPFF'info comme moyen de communication et que la défense syndicale doit rester la priorité du GFMES.

Cette année, pour donner une touche de convivialité à l'assemblée, cette dernière sera jumelée à une visite du centre de formation professionnelle et sociale de Seedorf... Réservez la date du **mercredi après-midi 9 avril 2025**.

Budget de l'Etat

FEDE La FEDE déplore les mesures d'économies du budget 2025 de l'État de Fribourg, qui ignorent encore une fois les collaborateurs et collaboratrices aux bas salaires. Malgré l'octroi du palier, la hausse du coût de la vie continue de frapper fort. Cela fait trois ans que la FEDE réclame l'indexation des salaires jusqu'à la classe 14, mais en vain.

Si vous avez besoin de clarifications, n'hésitez pas à prendre contact avec les coprésidentes ou le-la représentant-e de votre arrondissement ou groupement !